

Distribution limitée

WHC-95/CONF. 203/9
Paris, 11 octobre 1995
Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL,
CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-neuvième session

Berlin, Allemagne

4 - 9 décembre 1995

Point 11 de l'ordre du jour provisoire: Examen d'une proposition
de stratégie de formation

A. Patrimoine naturel

A.1 Stratégie de formation dans le domaine du patrimoine
naturel

Antécédents : Lors de sa dix-huitième session, le Bureau du patrimoine mondial a demandé au Centre de procéder à une évaluation des programmes de formation fournis dans le passé au titre de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial et d'établir une stratégie de formation pour l'avenir. Le Comité du patrimoine mondial a approuvé cette demande lors de sa dix-huitième session qui s'est tenue à Phuket, Thaïlande, en décembre 1994.

Le Centre a fourni au Bureau du patrimoine mondial, lors de sa dix-neuvième session, un rapport de situation sur la stratégie de formation dans le domaine du patrimoine naturel et une vaste évaluation préparée par un consultant en tant que document d'information WHC/CONF.201/INF.8. Le Centre a par ailleurs organisé deux réunions restreintes d'experts pour examiner l'évaluation qui ont eu lieu en avril 1995 au siège de l'UNESCO et en août 1995 à l'Albright Training Center, Grand Canyon, Etats-Unis. Les rapports des experts sont joints en ANNEXE I en tant que projet de "Plan d'action stratégique pour les programmes de formation du patrimoine mondial naturel."

Il est demandé au Comité du patrimoine mondial de prendre note du document présenté dans le document d'information WHC-95/CONF.203/INF.11A et d'adopter les recommandations

suivantes du projet de "Plan d'action stratégique pour les programmes de formation du patrimoine mondial naturel."

PROJET DE PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE

Quatre actions stratégiques sont proposées.

* **ACTION 1** : Elaborer des programmes et des matériels d'information sur la Convention du patrimoine mondial et sa mise en oeuvre comme matériels de base pour le Programme de formation du patrimoine mondial naturel.

Ceci est essentiel pour :

- (i) augmenter la reconnaissance du rôle joué par la Convention dans l'amélioration de la conservation du patrimoine naturel ;
- (ii) intégrer l'expérience acquise pendant les 23 ans de mise en oeuvre de la Convention dans les connaissances et techniques recherchés par les responsables, les gestionnaires spécialisés, les techniciens et les formateurs.

A. Elaborer des ensembles d'information pour la formation

- (i) Une vidéo illustrant le travail de la Convention ; la vidéo devrait présenter les activités de la Convention mises en oeuvre au bénéfice de sites du patrimoine mondial aussi bien naturels que culturels et expliquer les procédures essentielles utilisées dans l'administration de la Convention.
- (ii) Développer et publier un Manuel du patrimoine mondial naturel similaire aux "Management Guidelines for World Cultural Heritage Sites" (Feilden and Jokilehto), comportant un texte annoté de la Convention, les Orientations, des études de cas etc.
- (iii) Réunir et publier des études de cas illustrant l'utilisation de la Convention pour la conservation de sites du patrimoine naturel d'une "valeur universelle exceptionnelle".
- (iv) Soutenir les actions en cours pour préparer des documents de promotion et faciliter l'intégration d'informations relatives à la conservation de sites du Patrimoine mondial naturel.

- (v) Publier un répertoire d'information sur les sites du Patrimoine mondial naturel et les renseignements s'y rapportant.
- (vi) Réunir des articles, actes de conférence et travaux de séminaires etc. appropriés pour leur diffusion et leur utilisation dans des activités de formation.
- (vii) Assurer la disponibilité des matériels d'information par des médias et réseaux électroniques.

B. Elaborer des modules de formation sur les thèmes suivants consacrés aux biens du patrimoine naturel :

Patrimoine mondial et tourisme, patrimoine mondial et relations avec la communauté, patrimoine mondial et conventions apparentées, gestion des sites du patrimoine mondial, en comprenant la planification, la protection, la conservation et le suivi. Procédures de mise en oeuvre du patrimoine mondial.

C. Evaluation et actualisation

Vérifier et évaluer l'efficacité des modules de formation et des ensembles d'information et les réviser et les actualiser comme nécessaire.

*** ACTION 2 : Concevoir une série "d'ateliers régionaux de formation sur le patrimoine mondial".**

A. Les avantages de la formation apportée jusqu'ici sont tout à fait reconnus mais il est nécessaire de réorienter la principale fonction des cours et ateliers de formation pour répondre aux éléments suivants :

- (i) traiter des thèmes et questions critiques pour la conservation des sites du patrimoine mondial naturel ;
- (ii) réunir des études de cas qui auront une valeur illustratrice du mandat de la Convention dans son application, et
- (iii) associer le logo du patrimoine mondial à une série particulière de manifestations de formation bien conçues et de grande qualité qui attireront une considérable attention internationale et feront progresser la mission de la Convention.

B. Activités : Conception et mise en oeuvre de cours et ateliers de formation :

- (i) des programmes de formation de courte durée pour les administrateurs de site du patrimoine mondial naturel ;

- (ii) réunir et publier des études de cas sur la mise en oeuvre de la Convention quant à la conservation du patrimoine naturel ;
- (iii) organiser des ateliers pour les responsables/décideurs et les dirigeants, notamment concernant les modules de formation sur le patrimoine mondial et les Conventions, programmes et Institutions apparentées ainsi que les procédures de mise en oeuvre.

C. Evaluation des modules

Utiliser les cours et ateliers de formation pour vérifier, évaluer et actualiser les ensembles d'information et modules de formation conçus pour la mise en oeuvre de l'Action 1.

*** ACTION 3 : Etablir des réseaux d'information sur le patrimoine mondial naturel.**

Les informations disponibles au Centre pour le patrimoine mondial, concernant les rapports du Comité et du Bureau et les projets d'assistance technique, le suivi des rapports et des travaux des ateliers et séminaires seront précieuses pour les centres de formation et les autorités chargées de la gestion des sites du patrimoine mondial naturel.

Le libre accès à ces informations sera fondamental pour la mise en oeuvre du programme de formation. L'établissement de réseaux reliant les différents intervenants participant à la mise en oeuvre du Plan d'action stratégique est essentiel à la réussite du Programme de formation.

La mise en oeuvre des activités énoncées ci-dessous nécessitera un financement supplémentaire considérable provenant d'allocations autres que celles mises à disposition par le Fonds du patrimoine mondial et destinées à la formation. Des fonds extrabudgétaires pourraient en outre prendre en charge la préparation de propositions de projet fondées sur les évaluations des besoins devant être effectuées dans les Etats parties.

A. Mise en réseau

- (i) Faciliter les échanges entre le Centre pour le patrimoine mondial, les centres régionaux de formation et les sites du patrimoine mondial naturel et étendre les liaisons existantes avec l'UICN, le WCMC etc. En particulier par l'intermédiaire de :

la Lettre du Patrimoine Mondial, de réunions y compris des ateliers régionaux de formation, l'établissement de médias électroniques et de

réseaux mondiaux reliant le Centre pour le patrimoine mondial et les centres régionaux de formation devraient se voir accorder la priorité.

- (ii) Repérer les situations où la mise en réseau électronique entre des sites du patrimoine mondial naturel, des centres régionaux et nationaux de formation et le Centre pour le patrimoine mondial est actuellement réalisable et encourager le développement de ces réseaux à titre pilote.

B. Evaluation des besoins et élaboration des projets

Aider les Etats parties à définir et évaluer les besoins et la capacité de raccordement à des réseaux électroniques et préparer des propositions de projet pour le développement d'une telle capacité menant à l'établissement de réseaux mondiaux d'information sur le patrimoine mondial naturel.

C. Inventaire

Etablir, tenir et diffuser un inventaire des cours et ateliers de formation existants qui devraient avoir lieu dans un avenir immédiat (dans les deux ans à venir par exemple).

*** ACTION 4 : Accorder des bourses et des allocations pour études aux gestionnaires de site et autres personnes participant directement à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial concernant le patrimoine naturel.**

Dans le passé, le Fonds du patrimoine mondial a offert des bourses et allocations pour études au personnel chargé de la gestion de zones protégées venant d'Etats parties. Ce Plan d'action stratégique pour des bourses et allocations pour études est proposé par le Fonds du patrimoine mondial à la gestion de sites du patrimoine mondial naturel et à des organismes responsables. Ceci devrait avoir pour but d'augmenter le nombre de bourses et allocations pour études accordées au vu des besoins identifiés.

A. Bourses et allocations pour études

- (i) Revoir les critères existants pour faire en sorte que les futurs stagiaires aient des liens directs avec la mise en oeuvre de la Convention et que les organismes responsables de la mise en oeuvre de la Convention bénéficient des importantes retombées. L'objectif premier doit être la valorisation des compétences des ressources humaines dans les sites.

B. Patrimoine culturel

B.1 A la demande du Comité du patrimoine mondial, le Bureau, lors de sa dix-huitième session (en juillet 1994) a examiné toutes les dépenses engagées dans le cadre de l'assistance pour la formation de 1988 à 1992 et a étudié et analysé leurs tendances. Il a conclu que le Centre pour le patrimoine mondial devrait organiser un séminaire d'évaluation qui constituerait une base saine à l'établissement d'une nouvelle stratégie de formation dans le domaine de la conservation du patrimoine culturel. Aucune provision budgétaire n'a cependant été prévue pour cette activité et le Comité du patrimoine mondial, lors de sa dix-huitième session en décembre 1994, n'a pas donné son aval à cette proposition. Le Centre, persuadé que les préparatifs pour l'élaboration de la stratégie seraient grandement facilités par les conclusions de l'ICCROM, après avoir terminé ses propres activités de planification stratégique qui ont abouti à une redéfinition de ses objectifs d'ensemble, a demandé à M. Jukka Jokilehto (ICCROM) de préparer un projet, lequel a été distribué lors de la dix-neuvième session du Bureau du Comité du patrimoine mondial (juillet 1995) en tant que document portant la référence WHC-95/CONF.201/INF.7. Ce projet a depuis lors fait l'objet de débats internes au sein de l'ICCROM et avec d'autres partenaires. Ce document révisé est distribué en tant que document d'information **WHC-95/CONF.203/INF.11B**.

~~**B.2** Compte tenu des circonstances, il s'est avéré extrêmement difficile de préparer une "Stratégie de formation pour la conservation des sites du patrimoine culturel". Le centre soumet cependant au Comité, sur la base d'une plate-forme d'action fournie par l'ICCROM, une ébauche préliminaire basée sur une approche régionale.~~

Il est demandé au Comité du patrimoine mondial de prendre note du document WHC-95/CONF.203/INF.11B et d'adopter des recommandations concernant l'élaboration d'une stratégie détaillée de formation destinée aux sites culturels.

B.3 EBAUCHE D'UNE STRATÉGIE DE FORMATION

La préparation d'un programme détaillé pour l'organisation et la réalisation de cours et de programmes de prise de conscience, d'éducation et de formation au bénéfice des sites du patrimoine mondial nécessite la collaboration des Etats parties, d'un grand nombre d'institutions du monde entier et des organes consultatifs du Centre pour le patrimoine mondial. Ces programmes doivent être fondés sur une étude des besoins existants de formation concernant la conservation dans les sites et des instituts de formation au niveau local, national, régional et international. Ce qui suit essaie de proposer une méthodologie pour cette entreprise.

Compte tenu de la diversité des sites du patrimoine mondial, ceux-ci doivent être répartis en catégories en fonction de leurs caractéristiques : sites archéologiques, monuments architecturaux ou constructions historiques, établissements historiques et zones urbaines, jardins historiques et paysages. Un seul site peut cependant avoir des caractéristiques et des besoins de conservation correspondant à plus d'une seule de ces catégories ou même à toutes. Par exemple, une ville historique devra gérer et présenter son potentiel archéologique, entretenir et préserver sa structure et ses monuments historiques et contrôler et planifier ses caractéristiques d'urbanisme et de paysagisme. Il faudrait donc comprendre les stratégies de formation pour des sites spécifiques par rapport à une analyse des besoins de conservation.

Le développement de pratiques de conservation et de savoir-faire varie en outre considérablement d'une zone géoculturelle à une autre. La très grande majorité des cours dispensés dans ce domaine ont lieu en Amérique du Nord et en Europe occidentale. Aucune stratégie de formation ne peut donc être conçue sans se référer à l'existence de différents types de cours dans chaque région et au potentiel de création de cours pouvant répondre aux besoins particuliers de cette région en matière de conservation.

Afrique sub-saharienne

Seuls 16 sites culturels et un site mixte sont actuellement inscrits sur la *Liste du patrimoine mondial*. Etant donné la prédominance de l'architecture en terre, l'accent doit être mis sur la conservation de structures architecturales en terre crue. Vu la pénurie de formation dans le domaine de l'architecture et de la conservation, la priorité doit en outre être accordée au développement de la prise de conscience des organes décisionnaires et à la création de structures administratives convenablement dotées en personnel, disposant d'un budget d'exploitation et, chaque fois que cela est possible, à l'intégration des besoins de conservation dans des politiques de développement.

Il y a peu de formation conventionnelle sur la conservation architecturale dans cette région (Tanzanie par exemple), même si un certain nombre - mais insuffisant - de spécialistes de la conservation ont été formés à l'étranger (ICCROM par exemple). Le développement du PREMA et des programmes de l'ICCROM pour la conservation des collections et des musées ainsi qu'un programme Gaia de l'ICCROM sur l'architecture en terre constituent une base au développement de la formation dans la région. Le Centre pour le patrimoine mondial élabore actuellement une politique en faveur de projets de conservation financée par le *Fonds du patrimoine mondial* qui comprendrait un élément de formation in situ (Tombouctou, Abomey).

La stratégie pour l'**Afrique sub-saharienne** devrait comprendre des ateliers sur la gestion dans chaque sous-région. Ces ateliers devraient avoir pour objectif de déterminer les besoins spécifiques des sites et d'informer sur les objectifs et méthodologies de gestion de la conservation. Reste la nécessité

d'un enseignement de type classique et de formation pour les spécialistes de la conservation et de formation aux techniques de conservation pour les techniciens et de superviseurs de site. Pour ce qui est de l'éducation de type classique, il est nécessaire de recourir au potentiel des centres de formation existants ayant un potentiel international (ICCRUM et autres). A long terme, des centres de formation (universités) devraient être désignés, un en Afrique orientale et un en Afrique occidentale, pour l'intégration de la conservation dans les programmes d'études des architectes et des ingénieurs.

Afrique du Nord

Il y a environ 28 sites culturels et mixtes nécessitant des compétences d'expert en matière de conservation archéologique des structures architecturales et de planification urbaine ou rurale. La gestion de la conservation et la présentation des sites archéologiques et des collections s'y rapportant sont d'une grande importance mais la planification et la gestion de villes historiques sont d'une égale importance.

Il y a déjà plusieurs initiatives de développement du potentiel de formation dans la région elle-même, y compris le cours permanent de conservation architecturale régionale de Tunis et la formation au Maroc et en Algérie (Programme régional de l'ICCRUM et programmes des universités méditerranéennes). Des initiatives similaires existent aussi en Egypte. Les initiatives visant à susciter la prise de conscience au niveau local du patrimoine culturel et de sa conservation sont particulièrement importantes.

Toute stratégie pour cette région devrait continuer de soutenir et renforcer les initiatives existantes de recherche et de formation dans la région dans le cadre d'une collaboration internationale.

Etats Arabes

Les Etats Arabes ont un besoin de qualification en matière de gestion et de conservation archéologique et architecturale. La planification urbaine et la gestion des zones historiques est cependant d'une grande importance. Il existe des ensembles urbains importants parmi lesquels Alep et Sana'a. Dans tous les cas, l'intégration de critères de conservation dans le processus de planification est essentielle. Ceci nécessitera notamment des campagnes permanentes de prise de conscience auprès des organismes décisionnels et des habitants des villes concernées.

Plusieurs pays de cette région ont développé un potentiel de formation à la conservation. Il existe un centre régional à Bagdad (Irak) qui a organisé des stages de courte durée destinés aux Etats Arabes.

Asie et Pacifique

Avec 84 sites culturels et 7 sites mixtes inscrits sur la *Liste du patrimoine mondial* et une grande diversité géoculturelle, il est intéressant de noter qu'en dépit de certaines compétences existant déjà dans la région, dues à la fois à la tradition et à des programmes de formation, il semble qu'il faille accorder une attention particulière à la formation en matière de planification et de gestion de la conservation urbaine et rurale. L'Asie centrale n'est jusqu'ici représentée que par un seul pays (Ouzbékistan) avec deux sites culturels qui nécessiteraient particulièrement des compétences dans le domaine architectural et de la planification. Malgré le nombre relativement faible de villes historiques figurant sur la Liste du patrimoine mondial, il faut souligner l'importance de l'interaction des besoins en conservation dans les approches de planification à l'échelon local et régional.

Ces régions ont un potentiel de formation à la conservation et plusieurs pays ont établi des programmes de formation et des centres d'enseignement, notamment au Japon, en Chine, en Inde, en Thaïlande, au Pakistan et au Sri Lanka où il existe des programmes d'études supérieures en conservation architecturale basés sur une collaboration à long terme avec l'ICCROM.

Plusieurs pays ont aussi organisé des programmes de prise de conscience destinés à grand public comme ceux de l'INTACH en Inde. Il est nécessaire de soutenir et de renforcer les activités des centres de formation existants afin de répondre aux besoins de conservation dans la région. Ceci pourrait être aidé par l'organisation d'une série de séminaires/ateliers définissant les besoins plus spécifiques et le potentiel de collaboration régionale. La formation dans cette région a profité d'une collaboration internationale de longue date, par exemple avec l'UNESCO et l'ICCROM. Il est nécessaire de poursuivre cette collaboration, en gardant notamment à l'esprit la formation des formateurs dans les différents domaines de la conservation.

Lors d'une récente réunion régionale des pays d'Asie centrale et occidentale organisée à Téhéran (en septembre 1995), les besoins de formation ont été particulièrement soulignés concernant les surfaces architecturales extérieures construites en carreaux de céramique, la conservation dans les zones sismiques, la documentation et la conservation de structures et de surfaces peintes. Le potentiel de formation de l'Asie occidentale et méridionale peut être utilisé comme ressource non seulement pour les régions concernées mais aussi pour la conservation du patrimoine dans les républiques d'Asie centrale. Il faut à cet effet une étroite collaboration internationale concernant le financement, les équipements et en particulier le développement du savoir-faire à la fois en termes de philosophie et de technologie de la conservation.

La liste du patrimoine mondial ne comporte à l'heure actuelle aucun site du patrimoine culturel dans le **Pacifique**. Il y a des sites mixtes en Australie et en Nouvelle-Zélande (5). Des initiatives sont actuellement prises pour étudier les

possibilités de nouvelles propositions d'inscription aussi dans les Iles du Pacifique. L'Australie, avec ses centres de formation et ses programmes régionaux dans différents domaines, constitue un important potentiel régional pour cette région.

Amérique

Il y a 43 sites culturels/mixtes dans 16 pays d'Amérique latine (y compris le Mexique). Ces sites nécessitent des connaissances spécialisées en archéologie (20), des compétences professionnelles en conservation architecturale (34), la planification et la gestion de la conservation des villes et zones historiques (23) et la gestion des paysages (5). Des programmes de formation ont été institués dans plusieurs pays et ils ont aussi été proposés, dans de nombreux cas, à des spécialistes de toute la région, Mexique, Brésil, Cuba, Pérou par exemple. D'autres pays sont intéressés par le développement de mesures similaires. Une collaboration de longue date avec des organisations régionales et internationales - UNESCO, PNUD, ICCROM - contribue à ces actions de formation.

Une analyse des rapports sur l'état de conservation préparée dans le contexte du suivi systématique régional (1991-1994) a permis d'établir des ensembles spécifiques de besoins en formation pour différents types de bien du patrimoine mondial (villes / centres historiques), sites archéologiques, monuments et biens mixtes). La réunion des directeurs du patrimoine culturel d'Amérique latine et des Caraïbes qui s'est tenue du 9 au 11 mai 1995 à Carthagène, Colombie, a aussi examiné cette question et recommandé des activités de formation aux niveaux suivants : formation universitaire, cours spécialisés sur des techniques de conservation particulières et cours spéciaux pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial.

Le Comité pour le patrimoine mondial a, à ce jour, pris en charge trois cours régionaux consécutifs d'études de haute spécialisation à l'Université fédérale de Bahia, Brésil (1988, 1990 et 1993 pour 62 étudiants brésiliens et 32 étudiants internationaux au total). La prochaine session est prévue pour 1996.

Il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les centres de recherche et de formation existants et potentiels dans les différents pays de la région et les organisations internationales (ICCROM par exemple) afin d'intensifier plus encore l'intégration des critères de conservation dans les programmes universitaires concernés. Des séminaires de formation destinés aux enseignants se spécialisant dans la conservation sera une étape importante dans ce sens.

Des cours spéciaux sur les principes scientifiques de la conservation (1995, Belo Horizonte, Brésil) et les techniques spécifiques de conservation (peintures murales, 1994, Bolivie ; Adobe, 1996, Pérou) ont eu lieu et sont prévus de manière ponctuelle. Il existe des besoins spécifiques, en techniques de conservation de la pierre par exemple.

Pour ce qui est de la formation des gestionnaires de site, et selon les recommandations faites à la suite de l'exercice de suivi régional et de la réunion régionale des directeurs du patrimoine culturel, des séminaires de formation devraient être organisés, particulièrement pour les gestionnaires de sites archéologiques et de centres / villes historiques. Ces séminaires constitueraient en outre d'excellents moyens de promouvoir les procédures de suivi et de compte rendu.

Compte tenu du développement rapide des centres urbains et des zones métropolitaines, il est particulièrement nécessaire de mettre au point des politiques de conservation urbaine et de nombreuses universités de la région s'y sont déjà attachées. Il serait important d'envisager l'organisation d'une série d'ateliers de formation sur la planification urbaine et régionale et la gestion de la conservation afin de développer plus encore ce domaine. Ces ateliers pourraient être organisés dans des villes du patrimoine mondial de la région et pourraient faire appel à des experts locaux et internationaux pour l'enseignement. Des initiatives sont déjà en cours pour organiser une formation sur la conservation de sites archéologiques construits en terre crue.

L'Amérique du Nord (Canada, Etats-Unis) compte 12 sites culturels avec un prépondérance notable pour les caractéristiques archéologiques et architecturales ; plusieurs sites sont des parcs nationaux nécessitant une gestion du paysage. La formation à la conservation est bien répandue en Amérique du nord et l'accent devrait éventuellement être mis sur l'information concernant les objectifs de la Convention du patrimoine mondial et l'harmonisation des concepts et politiques en découlant en matière de conservation. Ceci pourrait être fait par une série d'ateliers ou de séminaires organisés sur différents sites et prévoyant l'examen critique des études de cas individuels dans le contexte international.

Europe

Les pays européens ont jusqu'à ce jour proposé l'inscription du plus grand nombre de sites du patrimoine mondial ; il y a 35 sites culturels et 2 sites mixtes en Europe orientale, 14 sites culturels et 2 sites mixtes en Europe du nord, 57 sites culturels et 1 site mixte en Europe du sud et 56 sites culturels en Europe occidentale. Les compétences en matière de conservation nécessaires à la gestion de ce patrimoine sont très diverses. Les pays européens ont aussi la plus ancienne tradition dans le domaine de la formation ; un grand nombre de centres de formation européens servent aussi à d'autres régions du monde.

Il est cependant particulièrement nécessaire de développer la formation, en particulier dans les pays d'Europe orientale. Ceci n'est pas seulement dû aux récents changements intervenus dans les structures politiques et administratives mais aussi à la venue de nouvelles générations manquant d'expérience dans les méthodologies de gestion nécessaires pour répondre à la situation actuelle. Les besoins vont des questions techniques,

juridiques et administratives à la gestion et la planification urbaine et rurale. Il est en outre important de mettre l'accent sur le contrôle de la planification et de la gestion des biens publics et privés dans les zones urbaines historiques. Les changements apportés dans les plans d'utilisation des sols auront des répercussions sur les zones rurales, les villages et les paysages culturels. Des initiatives de formation sont prises dans plusieurs pays de la région. Il sera nécessaire de poursuivre la collaboration en s'attachant particulièrement aux sites du patrimoine nécessitant la plus grande assistance. La collaboration avec des organisations internationales sera d'une grande importance dans ce domaine. D'une part, des ateliers de courte durée sont nécessaires pour aider à informer sur les objectifs de la Convention, d'autre part, une stratégie de formation à long terme est particulièrement nécessaire dans plusieurs domaines spécialisés.

Conclusion

Ce qui précède ne devrait pas être considéré comme un modèle pour l'étude d'approches à l'élaboration de stratégies de formation pour des pays et des régions pris individuellement. La proposition comporte certaines suggestions concrètes de formation dans les différentes régions, priorités et modalités. Il faudra les étudier de manière plus approfondie en consultation avec les Etats parties et établir un plan cohérent comme base à de futures stratégies pour la gestion de la conservation des sites du patrimoine mondial culturel.

A partir de ces résultats préliminaires et après avoir évalué de manière plus approfondie :

- (i) les besoins en conservation de chaque région ou sous-région ;
- (ii) le choix des partenaires spécialisés, en comprenant une étude sur les institutions existantes (universités, centres de formation etc.), pouvant avoir un rôle actif dans la formation concernant la conservation ; et
- (iii) la disponibilité du financement potentiel pour les activités de formation dans le domaine de la conservation.

Le Centre pour le patrimoine mondial pourrait préparer et soumettre à la vingtième session du Comité du patrimoine mondial une stratégie de formation détaillée pour chaque région qui tiendrait compte des besoins tant en conservation qu'en gestion.

Action demandée : Le Comité du patrimoine mondial pourrait demander au Centre de poursuivre sa collaboration avec l'ICROM et l'ICOMOS pour l'élaboration de stratégies et programmes de formation nécessaires afin que ceux-ci soient présentés au Comité du patrimoine mondial lors de sa vingtième session.